



Licenciement suite à un arrêt de travail

Par **melmich69**, le **03/06/2008** à **21:00**

Bonjour, j'ai été embauché en contrat indéterminé à temps partiel (20h / semaine). Mon contrat a été stoppé par l'employeur au cours de la période d'essai suite à un arrêt de travail de 2 jours justifié par le service des urgences. Le problème est qu'aucun contrat n'a été établi et signé de la part de l'employeur. Quel recours ai-je à ce jour?

Par avance merci

Michael